

Serein pour m'adapter aux changements

climatiques, techniques, sociétaux, réglementaires...

Sur mon smartphone, j'enregistre mes pratiques (fertilisation, phytosanitaires, irrigation) et tous mes associés ou salariés aussi.

Depuis mon bureau, j'analyse mes pratiques et je prévois la campagne suivante.

J'édite mes documents réglementaires (cahier phytosanitaire, cahier d'épandage...)

Avec le logiciel cartographique

mes parcelles
l'accélérateur de performance



En cas de difficulté le conseiller de la Chambre d'Agriculture peut m'aider en prenant la main à distance.

Simple comme un clic : **tout est prêt pour ma déclaration PAC**, je transfère mon dossier sur Telepac.

Je raisonne la fertilisation et je fais mon **PLAN DE FUMURE**, désormais *3 solutions*, à moi de choisir :

AUTONOMIE

JE M'ABONNE à **mes parcelles** et je suis **autonome** pour faire moi-même mes plans de fumure et mes calculs d'IFT.

290 €/an

moins d'1 € par jour

+ gains de temps

COLLECTIF

JE M'ABONNE à **mes parcelles** je fais mes enregistrements seul mais je rejoins un **petit groupe** d'agriculteurs et un agronome de la Chambre d'Agriculture pour échanger et envisager la fertilisation pour la campagne suivante.

TRANQUILLITE ■ SERENITE

Je m'abonne **ou** je préfère faire mes enregistrements sur un carnet et je prends un **rendez-vous individuel** avec un agronome de la Chambre d'Agriculture ou du laboratoire CESAR pour faire les saisies, l'analyse et le prévisionnel.



Je reçois directement de la Chambre d'Agriculture de la Loire les résultats d'essais, les synthèses documentaires et les invitations aux visites bout de champ.

BON À NOTER : Si je dois renouveler mon **CERTIPHYTO**, à partir de 2024 il sera obligatoire de présenter une stratégie de maîtrise des traitements phytopharmaceutiques sur l'exploitation, réalisée avec un conseiller agréé, dans les 3 ans qui précèdent.

Mes enregistrements de traitements et le calcul de l'IFT réduiront forcément le coût du conseil stratégique phyto.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12
E-mail : cda42@loire.chambagri.fr - www.loire.chambre-agriculture.fr



ENGAGEMENT
DE SERVICE
www.afnor.org
Certifié